

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le vingt-six mars, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt et un mars 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

**Excusés** : Madame Nathalie BARDAUX et Monsieur Philippe BONNOT

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 mars 2019
- Encaissement des recettes de bois
- Cotisations MNT
- Vote des taux des contributions directes
- Budget Principal
- Budget assainissement
- Budget eau
- Budget Forêt
- Questions diverses :
  - ◆ Bilan nettoyage de printemps
  - ◆ Vide grenier
  - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 11 mars 2019 avec  
 13 voix pour  
 0 voix contre  
 0 Abstention

### Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

### **2019-20 : Encaissement des recettes de bois**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office Nationale des Forêts, pour la période 2016-2020 ;

Considérant le non-respect de ce Contrat d'objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des collectivités exprimé par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitéré lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- ✓ D'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

#### **2019-21 : Cotisations MNT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2012, la commune a accordé une participation financière de 20 euros aux contrats risque prévoyance pour les agents de la commune.

Les contrats ayant évolué, la participation de la commune est trop élevée pour l'agent en fin de carrière et ne couvre plus la participation pour les autres agents.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour l'octroi d'une participation à hauteur de la cotisation des 3 contrats concernés, ce qui permet d'ajuster et de verser chaque mois le bon montant de cotisation.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'ajuster la participation financière à hauteur de la cotisation.

#### **2019-22 : Taux des contributions directes**

Le maire propose au conseil municipal de fixer les taux des contributions directes pour 2019.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 et les bases d'imposition prévisionnelles 2019 et après délibération, les membres du conseil municipal fixent avec

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Les taux de contribution mentionnés dans le tableau ci-dessous.

	<i>Taux 2018</i>	<i>Taux votés pour l'année 2019</i>
Taxe d'habitation	10.97	10.97
Foncier bâti	7.09	7.09
Foncier non bâti	6.65	6.65

**2019-23 : Budget Principal 2019**

Monsieur le maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présentent le budget primitif principal pour l'année 2019 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2018.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 19 mars 2019.  
Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	404 786.00	501 244.00	96 458.00
Investissement	1 759 429.82	1 759 429.82	
Total	2 164 215.82	2 260 673.82	96 458.00

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Principal 2019, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

**2019-24 : Budget Assainissement 2019**

Monsieur le maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présentent le budget primitif assainissement pour l'année 2019 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2018.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 19 mars 2019.  
Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	44 762.00	99 486.47	54 724.47
Investissement	59 088.20	105 517.88	46 429.68
Total	103 850.20	205 004.35	101 154.15

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Assainissement 2019, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

**2019-25 : Budget Eau 2019**

Monsieur le maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présentent le budget primitif eau pour l'année 2019 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2018.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 19 mars 2019.  
Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	38 226.43	40 423.94	2 197.51
Investissement	11 900.26	28 895.87	16 995.61
Total	50 126.69	69 319.81	19 193.12

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Eau 2019, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

### **2019-26 : Budget Forêt 2019**

Monsieur le maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présentent le budget primitif forêt pour l'année 2019 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2018.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 19 mars 2019.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	94 589.28	104 825.22	10 235.94
Investissement	36 690.62	36 690.62	
Total	131 279.90	141 515.84	10 235.94

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Forêt 2019, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

### **Questions diverses**

#### Bilan nettoyage de printemps

A l'initiative de l'association ELAN de Pouligny-Lusans, une soixantaine de personnes, adultes et enfants ont participé au nettoyage de printemps sur la commune.

Environ 800L de déchets divers ont été collectés

Un responsable du Sytevom (syndicat de traitement des déchets) présent tout au long de la matinée, a réprécisé les différentes consignes de tri et répondu aux nombreuses questions.

#### Vide grenier

Le vide grenier est prévu le 7 avril, plus de 600 mètres d'étalages ont été vendus. Les associations « Rêves – Moto Club – APE » et le SYTEVOM seront présents sur stand. Un manège, une pêche aux canards et un stand maquillage pour enfants participeront également à l'animation de cette journée.

Commission salle multi-activités

La prochaine réunion pour l'élaboration du règlement aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> avril à 18h00.

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 29 avril à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35.

## RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2019-20 : Encaissement recettes de bois
2019-21 : Cotisation MNT
2019-22 : Taux de contribution directes
2019-23 : Budget Principal
2019-24 : Budget Assainissement
2019-25 : Budget Eau
2019-26 : Budget Forêt

Sujets abordés :

03/10 : Nettoyage de Printemps
03/11 : Vide-grenier
03/12 : Commission salle multi-activités
03/13 : Prochaine séance